

COMMUNE DE BRETENOUX

DEPARTEMENT DU LOT

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 15
Présents : 12
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois septembre à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bretenoux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pierre MOLES, Maire.

Présents : P. MOLES, L. ESCARPE, N. BLADOU, JP. LABAU, M. CASTAGNE, P. CHANON, D. DURAND, F. FRAUZIOL, O. JUIN, S. MOUSSIE, S. RODRIGUES, D. VIEUBLED,

Excusés : V. FRANCOIS donne pouvoir à N. BLADOU
A. DUVAL donne pouvoir à JP. LABAU
M. MAYONOVE donne pouvoir à L. ESCARPE

Date de convocation : 17/09/2026.
Secrétaire de séance : Didier VIEUBLED

Objet : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'APEEB
DE_20260923_10

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'APEEB (Association des Parents d'Elèves de l'Ecole de Bretenoux) a pris en charge le spectacle de fin d'année du groupe scolaire Pierre Loti avec la participation des Jumeaux.

Compte tenu des justificatifs présentés, Monsieur le Maire, propose de leur attribuer une subvention exceptionnelle pour les aider dans le financement.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, avec 14 voix POUR et 1 ABSTENTION, décide :

- de verser, pour l'année 2026, la subvention exceptionnelle de 1 200 € (mille deux cent euros) à l'APEEB.

Cette délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de la date de publication et de notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Didier VIEUBLED



Le Maire,

Pierre MOLES